

Politique

Bourses pour situation financière précaire

Table des matières

1. Objectifs de la politique.....	1
2. Détails de la bourse.....	1
3. Qui peut demander une bourse pour situation financière précaire.....	1
4. Procédure de demande de bourse.....	2
5. Critères d'évaluation de la demande de bourse	2
6. Bourses à verser	2

1. Objectifs de la politique

Offrir une aide financière sous forme de bourse, à un étudiant ou une étudiante en situation jugée précaire, sous réserve des critères d'évaluation dûment complétés et soumis au comité des bourses.

2. Détails de la bourse

Deux concours ont lieu chaque année, un à l'automne, et un autre à l'hiver. Pour chaque concours, c'est un maximum de 2 500 \$ qui peut être consenti en divers montants, de 500 \$ à 1 000 \$ chacun.

3. Qui peut demander une bourse pour situation financière précaire

Pour être éligible à une bourse pour situation financière précaire, la personne doit :

- Être étudiant(e) de la TÉLUQ ;
- Être citoyen(ne) canadien(ne) ;
- Être membre de l'AÉTÉLUQ ;
- Avoir réussi au moins 9 crédits à la TÉLUQ ;
- Avoir une moyenne cumulative supérieure à 2,3.

4. Procédure de demande de bourse

Joindre les éléments suivants à votre demande :

- Une lettre expliquant la situation de précarité financière ;
- Une preuve d'inscription à la TÉLUQ ;
- Le dernier relevé de notes de la TÉLUQ ;
- Un budget faisant état des dépenses et des revenus pour 1 an ;
- Les calculs d'aide financière du Ministère si admissible ;
- Les relevés de la Régie des rentes si vous avez des enfants à charge;
- Remplir le formulaire disponible sur le site de la Fondation de l'Université du Québec ;
- La demande doit être acheminée à la Fondation de l'Université du Québec pendant les périodes du concours.

5. Critères d'évaluation de la demande de bourse

Le comité des bourses voit à l'examen des demandes de bourse en situation financière précaire. Il doit être unanime sur l'octroi ou non des bourses.

L'étudiant(e) doit démontrer que sa situation financière est précaire. La demande doit comporter la lettre et les documents énumérés au point 4. Toute demande incomplète ou ne répondant pas aux exigences doit être rejetée.

La décision d'accepter ou non la demande de bourse sera prise selon l'appréciation faite par le comité des bourses. Le comité se basera sur les critères suivants :

- De la précarité financière présentée par l'étudiant(e) ;
- Des capacités financières de l'étudiant et de son entourage (conjoint(e) ; enfant(s), parent(s)) ;
- Des ressources disponibles (exemple Aide financière aux études) ;
- Du niveau de vie apparent.

6. Bourses à verser

Le comité doit être unanime pour le versement d'une bourse. La bourse minimum est de 500 \$ et le maximum est de 1 000 \$. Le fond maximal par concours est de 2 500 \$. Il ne peut y avoir plus de 5 bourses par concours et il n'y a pas d'obligation à verser la totalité du fonds.